

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 31 octobre 2025

Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

Présents :

M. DUHAMEL – Sous-préfet de Bayonne.

Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. GONZALEZ, Maire Ville de Boucau.

M. DOMET, Adjoint Ville de Tarnos.

Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.

Mme TUOCULET – Service Environnement, Ville de Tarnos.

Mme CAPDEVILLE – Responsable Environnement, Communauté de Communes le Seignanx,

M. PAULY – Conseiller municipal, Ville de Bayonne.

Commandant VERLAGUET – Commandant Port de Bayonne.

M. GUBERT – Chef du Service Gestion et Sûreté Portuaire, Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme WOUDSTRA – Port de Bayonne, Région Nouvelle-Aquitaine.

M. COUE – Chef Antenne, DREAL Nouvelle-Aquitaine UD64.

M. BERTRAND – Ingénieur d'Etudes Sanitaires, Pôle Santé Environnementale, ARS Nouvelle-Aquitaine.

Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO et Présidente Port Bayonne Avenir.

M. KOMOROWSKI – Responsable de site, ADISSEO.

Mme CECCATO – Responsable Environnement, Dassault Aviation.

M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.

M. BILHERE - Association ANGLET VERT OCEAN.

M. ARDIACO - Association ANGLET VERT OCEAN.

M. VIDAL – Représentant, SOS Littoral Angloy.

M. MARTI – CADE.

M. DESCAMPS – Animateur SAGE Adour aval, Institution Adour.

Excusés :

M. RECQUET, Sous-préfet de Dax.

M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué Ports et Aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.

M. MABILLET - Maire de TARNOS, Vice-Président de la Communauté de communes Le Seignanx

M. CLAVERIE, Association IDEAL.

M. CINGAL, SEPANSO LANDES.

Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.

Mme BUSTINGORRY – Responsable de l'unité police de l'eau Pays Basque, DDTM 64.

M. LUSSON – Directeur, CHANE TERMINAL BAYONNE.

M. GUIHARD - MAISICA et Représentant Port Bayonne Avenir.

Animation SPPPI Estuaire Adour :

M. Valérie BÉDÈRE – ECOSCOPE.

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement SPPPI EA 2026 – SPPPI EA

- Point sur les contributions avec validation du financement.
- Commande pour l'animation et la logistique en 2026.

Station de mesure de la qualité de l'air – SPPPI EA

- Point complet des mesures réalisées et avancement des campagnes.

Information sur l'Arrêté Préfectoral Complémentaire prescrivant une tierce expertise et objectifs – DREAL NA

- Contenus de l'expertise et calendrier de réalisation.

Point sur entreprise TIMAC AGRO – Mallory CHOUPAY

- Avancement dépollution de FERTILADOUR
- Information sur analyses des minéraux.
- Information sur source potentielle d'odeurs.

Questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Laurence HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur le Sous-préfet à qui je vais céder la parole afin qu'il se présente.

M. DUHAMEL – Sous-préfet de Bayonne

Merci Madame la Présidente pour votre accueil. Je suis ravi de fêter, hier, mes 4 mois en poste et de participer à vos travaux à compter de la séance d'aujourd'hui.

Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI EA

Je vous propose de faire un rapide tour de table avant de démarrer nos travaux.

Nous faisons un point rapide sur le fonctionnement prévisionnel du SPPPI pour l'année 2026. A ce jour, nous n'avons pas réceptionné des modifications de la part des contributeurs. Dans ce cas, je vous propose que nous passions commande des 3 prestations animation, comptabilité et site internet pour l'années 2026.

Fonctionnement SPPPI EA 2026**Valérie BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour****Mme BEDERE – SPPPI EA**

Nous fonctionnons avec un budget quasi constant depuis 2011, année de démarrage des financements. Une petite réduction de la contribution de PBA nous amène à réajuster la prestation d'animation.

**Fonctionnement SPPPI 2026**

- Les recettes : 44600 €
ETAT ➔ 10000 €
REGION NA ➔ 10000 €
CAPB ➔ 7000 €
CCI BAYONNE PAYS BASQUE ➔ 5000 €
Communauté de Communes Le Seignanx ➔ 3600 €
PORT BAYONNE AVENIR ➔ 3000 €
ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO ➔ 6000 €

Les dépenses : 44600 €

- Animation-Logistique ➔ 42980 €
Comptabilité ➔ 1440 €
Hébergement site internet ➔ 180 €

⌚ Lancement des commandes pour 2026

Animation, Hébergement site, Comptabilité

Avez-vous des questions ou commentaires sur ce point ? Aucune remarque des participants.

Station de mesure de la qualité de l'air**Valérie BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour**

Nous poursuivons avec un point demandé sur l'avancement des mesures de la qualité de l'air.



Station de mesure de la qualité de l'air

➤ La future station fixe Square des Forges à Tarnos

A la suite du vol de câble en juin puis aux travaux de juillet-août, nous avons dû décaler le début de campagne à fin août. Nous sommes en attente de récolter plus de données avant de traiter les résultats et valider l'emplacement s'il convient.

Dossier Bâtiments de France en cours pour avis sur l'emplacement.

Pour rappel, après validation du site en interne, nous devons le soumettre au LCSQA, à la DREAL et au ministère pour validation. Sans réponse de leur part après 3 mois (ce qui arrive la majorité du temps), on considère qu'ils valident le site.

Dans l'offre, il est prévu de remettre le rapport à Mme la Présidente le 31/01/2026. Après relecture, nous le publierons sur notre site web (courant février-mars).

Les données sont consultables en direct sur notre site web (analyseurs automatiques) :
https://www.atmo-nouvelle-aquitaine.org/dataviz/donnees-des-stations-de-mesure?station_id=FR31069



Station de mesure de la qualité de l'air

➤ L'étude mobile de 2025

Campagne estivale réalisée au Square des Forges à Tarnos terminée.

Campagne hivernale rue du Brise-Lames à Anglet début octobre (pour rappel, la campagne dure 2 mois).

En 2026, la campagne estivale sera réalisée rue du Brise-Lames à Anglet et la campagne hivernale Square des Forges à Tarnos (inversé par rapport à 2025), pour avoir les 2 saisons sur les 2 sites et pouvoir comparer les résultats aux seuils réglementaires annuels.

Remise du rapport reprenant les 2 campagnes à Mme la Présidente le 31/03/2026. Après relecture, nous le publierons sur notre site web (courant avril-mai).

Pas de possibilité de consulter les données en direct car il s'agit de prélèvements sur des supports qui sont ensuite envoyés en laboratoire d'analyse.

M. DOMET – Ville de TARNOS

Le dossier pour l'emplacement a été refusé mais il a été relancé pour un autre site à proximité.

M. BOTELLA – Association des Habitants du Quartier Saint-Bernard

Je découvre que l'ABF fait déménager la station. Il relève de notre interrogation auprès d'Atmo NA que la station actuelle se situe dans le prolongement de l'église et de l'école.

Nous demandons si des modélisations des flux aériens avaient été réalisées pour vérifier qu'il s'agissait du bon emplacement. Nous souhaiterions également avoir un calendrier de mise en place et de déplacement des capteurs sur Laharie Quartier St Bernard Bayonne.

M. DOMET – Ville de TARNOS

Le nouvel emplacement se situe à quelques mètres du premier.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Nous avons fait remonter votre interrogation et nous apporterons les éléments de réponse lors d'une séance dédiée au suivi. La localisation a fait l'objet d'un travail en concertation. Il me semble que le site a été fiabilisé de ce point de vue.

Concernant le calendrier, à ce stade, il a été convenu, pour donner suite à la demande de la Ville d'Anglet, de mener les campagnes en inversant les saisons en 2026 pour avoir un cycle complet. Au cours de l'année, nous ferons un point sur la localisation à prévoir pour 2027.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Pour avoir été à l'initiative de cette demande depuis environ 15 ans, ce report à nouveau est très mal perçu.

Pour avoir travaillé en AMO, je m'étonne que l'ABF n'ait pas été sollicité dès l'ouverture du dossier.

Dans le procès-verbal, voudriez-vous donner un échéancier pour l'installation de la station fixe, les analyses mobiles à Tarnos, les analyses mobiles à Anglet et la mise à disposition des données au public.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Il n'y a pas de report de la mise en place de la station. Nous sommes dans la phase qui vise à faire remonter les données auprès des organismes afin de valider la bonne localisation de la station fixe. Les mesures se font en continu depuis la mise en place. On doit bouger de quelques mètres, en raison du rejet de l'ABF, mais cela n'arrête pas les mesures. Il n'était pas possible de demander leur avis aux ABF avant d'avoir valider la localisation, qui se situe dans le périmètre protégé des Forges et avant d'avoir les informations concernant l'habillage de la station. Dans la chronologie, il était difficile d'être plus rapide et les mesures n'ont pas été arrêtées. C'est l'interprétation des résultats qui sera délicate.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous avions compris que la station de mesure serait opérationnelle avant fin 2025 et les résultats disponibles également à cette date.

Mme BEDERE – SPPPI EA

On reste dans cette perspective. La station fixe est installée même si on est dans une période probatoire et les campagnes mobiles sont en cours aussi. On a subi deux inconvénients : le vol du câble, qui a suspendu quelques jours le fonctionnement à la mise en place et les travaux à proximité qui peuvent altérer la fiabilité des résultats.

M. VIDAL – SOS LITTORAL

On déplace mais sera-t-on toujours dans le périmètre ?

Mme BEDERE – SPPPI EA

Le nouvel emplacement semble pouvoir être validé.

Information sur l'Arrêté Préfectoral Complémentaire tierce-expertise CELSA France**Jean-Luc COUE – DREAL NA**

Lors de la dernière plénière, nous avions communiqué sur cette proposition, formulée auprès de M. le Préfet, de prescrire une tierce-expertise au moment de l'analyse des

niveaux sonores dont le contrôle triennal devait avoir lieu cette année. Cet arrêté a été pris en août 2025, il précise la demande de la confirmation de plusieurs points :

- La pertinence des points de contrôles et leur réponse à la réglementation ;
- La conformité de la métrologie utilisée lors des contrôles ;
- L'analyse des données de sortie pour valider la conformité des mesures ;
- La formulation de préconisations.

La campagne de mesures a été réalisée en octobre. Lors de la réunion d'ouverture, il a été proposé, par CELSA France, d'aller plus loin avec une analyse des modélisations sur les travaux qui ont été réalisés pour réduire les nuisances sonores, pour confirmer l'efficacité des travaux et vérifier que les solutions techniques répondent aux meilleures technologies disponibles et d'étudier également l'impact de l'extension du laminoir.

Les conclusions sont attendues en fin d'année 2025, début 2026. En fonction des préconisations, l'industriel devra, si nécessaire, faire des propositions d'améliorations.

Nous proposons de présenter l'ensemble des résultats, conclusions et propositions d'amélioration, lors d'une prochaine réunion du SPPPI.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Avez-vous pris contact avec la municipalité d'Anglet pour prendre en compte les données émises par les capteurs sonores de la mairie d'Anglet.

M. COUE – DREAL NA

C'est le travail du tiers-expert de faire l'analyse des données.

Mme DEQUEKER – Ville d'ANGLET

Nous n'avons eu aucune demande. Vous pouvez indiquer au tiers-expert que nous sommes à sa disposition.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Ensuite, nous contestons le niveau du fond sonore mesuré à 50dB d'après l'industriel.

Nous maintenons que ce volume correspond à la ventilation de CELSA en fonctionnement. Nous sollicitons un bilan du volume sonore, usine à l'arrêt, qui doit se situer entre 25 et 30 dB. On ne va pas accepter ce niveau de bruit de fond, prétendu sans activité.

M. COUE – DREAL NA

C'est ce que nous avons demandé à la suite de vos contestations. Le tiers-expert va apporter un éclairage sur cette mesure notamment.

M. GONZALEZ – Ville de BOUCAU

Quelle information sera faite aux associations et au public, au-delà du SPPPI ?

M. COUE – DREAL NA

Je ne peux pas répondre à la place de l'exploitant.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Si les conclusions sont présentées en plénière, et qu'il n'y a pas de restrictions liées à la sûreté, les comptes-rendus des plénière étant publics, toute personne intéressée aura accès aux informations.

M. COUE – DREAL NA

Si les conclusions conduisent à prescrire un arrêté complémentaire, les données seront publiques.

M. BOTELLA – AHQSB

La France n'est pas dans les règles sur le sujet du bruit par rapport aux normes européennes (Cour de Justice Européenne 07 2024 relative à la directive définissant les niveaux de pollution sonore). Nous demandons une présentation complète avec notamment les données du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Je renouvelle l'indication de la souffrance subie par les riverains du fait des nuisances sonores. Il y a des coûts en matière de santé. Entre les normes qui s'appliquent à l'exploitant et la réalité du vécu des habitants, il y a un fossé qui doit être pris en considération.

Point sur entreprise TIMAC AGRO**Mallory CHOUPAY – Directrice du site de Tarnos**

Concernant l'avancement du dossier FERTILADOUR, actuellement nous travaillons sur le plan de gestion du site qui a été transmis à la DREAL en 2024 et qui a fait l'objet de demandes complémentaires. La nouvelle version est en cours de finalisation et sera rendue au plus tard en fin d'année.

A l'issue, la DREAL doit valider le plan et rédiger un arrêté préfectoral de travaux qui permettra d'initier la réhabilitation du site.

Le calendrier sera également défini à l'issue de la rédaction de l'arrêté préfectoral.

A ce jour, aucune anomalie radiologique n'est enregistrée sur le site aussi bien côté air que côté eau souterraine. Les rapports trimestriels sont transmis à la DREAL et un suivi est assuré par la société ALGADE.

M. GONZALEZ – Ville de BOUCAU

C'est un dossier qui nous impacte. J'ai été sollicité par une personne pour le plan de gestion.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Le Groupe est engagé et avance aussi vite que possible dans le respect des réglementations en vigueur.

M. GONZALEZ – Ville de BOUCAU

Vous pouvez faire remonter que le Maire vous a interpellée en réunion.

M. BOTELLA – AHQSB

Il ne faut pas oublier les habitants du quartier riverain St Bernard sur la commune de Bayonne.

Je rappelle les questions que j'ai transmises à Madame Choupay :

Concernant la question en vue de mieux connaître collectivement (S3PI) l'activité engrais : Présentation de l'analyse du minerai importé – dernière livraison par exemple- en constituant chimique ET radioactivité.

Présentation de l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation concernant l'usine, ses rejets atmosphériques, à l'Adour (depuis la fermeture des rejets sur la plage de Tarnos), déchets.

Pour mémoire l'Inspecteur des Installations Classées avait demandé que soient stockés, sur un site protégé de l'usine, les tuyauteries et pompes irradiés avant leur évacuation vers un stockage extérieur dédié à ces matériaux (ANDRA). Une info sur le sujet serait appropriée.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

La deuxième demande porte sur les analyses de minéraux. Pour rappel, TIMAC AGRO fabrique des fertilisants à haute valeur ajoutée à partir de matières minérales pour répondre aux besoins des agriculteurs français et majoritairement locaux.

Ces matières minérales correspondent aux principaux éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes : azote, phosphore et potassium. Nos fertilisants sont à 90% composés de matières biosourcées et sont donc d'origine naturelle ou minérale. Ces matières sont systématiquement contrôlées pour respecter les réglementations en vigueur concernant leur composition chimique. Nous appliquons une réglementation européenne, plus restrictive que la française.

M. BOTELLA – AHQSB

Depuis l'émergence des sociétés de production d'engrais (SATEC et SOCADOUR), à la suite de la fermeture des Forges, on s'interroge sur la composition de ces minéraux.

Les rapports scientifiques font état de radioactivité. Avez-vous une analyse de ce paramètre ? Que dit votre arrêté préfectoral ?

On se félicite de vos investissements pour qu'il y ait le moins d'engrais sur les quais, mais on constate par ailleurs des envols de la part des autres importateurs de minéraux qui suscitent l'inquiétude des riverains.

L'observation des scientifiques de l'INRA et de l'agroécologie ne vont pas dans le sens de l'utilisation des engrains chimiques.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Mon rôle est de produire et de satisfaire mes clients selon la réglementation en vigueur.

M. BOTELLA – AHQSB

Le journal de la Région donne la parole à un berger et évoque l'interdiction des engrais chimique en 2027.

Mme HARDOUIN

Je vous propose de revenir au sujet et notamment à la question sur la radioactivité.

M. BOTELLA – AHQSB

La problématique de l'usage des engrais chimiques est au cœur des pollutions sur l'environnement et en particulier dans les phénomènes d'eutrophisation – désoxygénéation des eaux comme l'Adour. Le phosphate est mis en cause et en particulier dans le phénomène du LIGA (boue) dans la combinaison Nitrates / Phosphate dont les pêcheurs côtiers Côte Basque Adour sont victimes.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Il faut préciser que la monazite n'a jamais été utilisée à Tarnos.

Nos matières minérales respectent toutes les réglementations en vigueur y compris celles de la radioactivité. Les camions passent systématiquement sous des portiques et nos bennes ne sonnent jamais.

Nous avons un caisson protégé à Tarnos sous maîtrise de l'ANDRA.

M. MARTI – CADE

J'avais essayé d'attirer l'attention sur le sujet du cadmium. On voit exploser les cancers du pancréas et le lien avec le cadmium semble établi. Il semble que vous utilisez un produit qui contient de manière naturelle du cadmium, ce sont les phosphates notamment ceux qui viennent du Maroc. Je voudrais savoir quelle est la situation du site par rapport à ces pollutions et si les populations sont exposées ?

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Je vais vous répondre avec les éléments dont je dispose. Le phosphate fait l'objet de réglementations. Il doit respecter une valeur de Cadmium afin d'être épandu dans les champs.

La réglementation européenne impose la limite de 60 mg/Kg de P2O5 (90mg pour la norme française). Aujourd'hui, on a un approvisionnement à 66% en roche phosphatée dite bas-cadmium soit inférieure à 20mg. De plus, on l'incorpore dans une formule avec d'autres minéraux ce qui génère en plus un facteur de division.

On ne fait pas de transfert de produit par tracteur. Cependant, j'ai refusé un phosphate parce qu'il était trop poussiéreux. Je suis sensible à nos impacts sur l'environnement et je m'attache à les réduire au maximum.

M. MARTI – CADE

Je renouvelle notre préoccupation et la demande de registre des cancers.

M. BERTRAND – ARS NA

J'ai transmis les éléments concernant le cadmium avec les valeurs de références utilisées notamment pour les évaluations quantitatives des risques sanitaires. Nous regrettons également l'absence de ce registre au niveau local.

SPF dispose à présent d'outils qui permettent d'accéder à ces données sans passer par les registres (notamment en récupérant les données hospitalières).

A ma connaissance, avec la prudence qui s'impose, je n'ai pas eu d'information concernant un cluster de cancers du pancréas sur le territoire.

M. MARTI – CADE

Les données restent fragmentaires et il manque des éléments pour pouvoir juger de la situation. Je repose la question par rapport au site et la contamination potentielle de l'eau de l'Adour.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Sur ce même registre sanitaire, il y a deux sous-préfets avant vous, ADALA demandait une étude sanitaire sur la zone industriello-portuaire. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une absence d'interlocuteur identifié. Nous demandons une étude sanitaire des affections relevées sur le périmètre de la zone industrielle portuaire.

M. BOTELLA – AHQSB

Peut-on avoir une réponse aujourd'hui sur le fait de demander aux autres entreprises importatrices de minéraux d'engrais de prendre les dispositions pour éviter les rejets dans l'atmosphère et à l'Adour de ces produits. Nous demandons cela depuis que le SPPPI existe.

M. DUHAMEL – Sous-préfet de Bayonne

Si ce sont des installations classées, elles ont un arrêté qu'elles doivent respecter. Si elles sont conformes, elles sont conformes.

M. ARDIACO – ANGLET VERT OCEAN

Je voudrais savoir où on en est avec les trémies dépoussiérées de la Chambre de commerce. La filtration du phosphate est plus facile que sur les engrains ternaires ou binaires. Le phosphate acheté est-il dépoussiéré ?

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Nous achetons du phosphate qui a une certaine valeur ajoutée car il est déjà travaillé notamment pour le dépoussiérage.

Concernant le dernier sujet des odeurs, nos matières minérales détiennent une petite teneur en matière organique qui peut être à l'origine d'odeurs pendant la transformation de ces matières.

Nous respectons la réglementation par rapport aux émissions et nous restons dans une démarche d'amélioration continue. Nous savons que nous avons encore un impact olfactif sur la zone et nous continuons d'y travailler, comme toutes nos usines en France. Nous allons tester un nouveau process le mois prochain. Il s'agit d'une injection de permanganate dans notre tour de lavage pour essayer d'abattre certaines des molécules olfactives.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Comme vous le savez, j'assure l'enregistrement des alertes Nuisances. Il y a une typologie d'odeurs, bien particulière et extrêmement gênante car acre et agressive au niveau du ressenti. Cette odeur est récurrente et nous narrivons pas à en identifier la source.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Je regarde chaque alerte attentivement d'où le retard dans mes réponses et je m'en excuse. Je ne sais pas répondre à cette question. Ce serait intéressant que je puisse me déplacer dès que cette odeur est perçue afin de reconnaître éventuellement une similitude avec notre activité car sur le site, je ne perçois pas ce type d'odeurs. Mais je ne peux pas juger de ce qui est ressenti à l'extérieur.

Ce qui me surprend, c'est que notre process est constant. Rien n'a été changé depuis un an. Ces épisodes sont donc étonnantes.

Mme BEDERE – SPPPI EA

J'avais prévu également de me déplacer. Nous pourrons converger. Dans la mesure où il ne reste que cette typologie d'odeurs dans les nuisances olfactives identifiées. Je pense que nous devons parvenir à confirmer la source sans avoir recours à un dispositif complexe et coûteux comme nous l'avions envisagé initialement.

En réunion de Bureau, il a été mentionné qu'une petite cheminée, dont les rejets ne seraient pas traités, pourrait générer cette odeur bien particulière.

Mme CHOUPAY – TIMAC AGRO

Toutes nos cheminées suivent notre arrêté préfectoral. Les rejets de la petite cheminée passent par 3 cyclones, plus un scrubber de traitement, donc 4 étapes de lavages plus des injections chimiques pour abattre les odeurs de l'activité.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Peut-être pourrait-on prévoir un échange avec M. CLAVERIE qui nous a signalé cette possibilité et qui a travaillé longuement sur la zone industrielle.

Face au constat d'incapacité à identifier les sources en réponse aux alertes, nous avions évoqué une cartographie des odeurs et sollicité le cabinet Osmante spécialisé dans ces prestations ainsi qu'Atmo NA. D'une part, les coûts sont élevés et, d'autre part, cette seule typologie d'odeurs étant perçue, à ce jour, nous pensons qu'il est possible de remonter à sa source par nos moyens soit au sein des industriels du SPPPI soit en dehors avec l'appui de la DREAL.

Mme TUCOULET – Ville de TARNOS

Ne peut-on pas parler de combinaisons d'odeurs ?

Mme BEDERE – SPPPI EA

Je pense que c'est possible. Sur cette typologie, récurrente et constante, il me semble qu'une seule source en est responsable.

M. BERTRAND – ARS NA

La perception des odeurs est subjective et il peut y avoir également des mélanges. Dans le cas d'une odeur bien particulière il est probable qu'on puisse avoir une seule source.

M. BOTELLA – AHQSB

Nous avions fait une visite du port avec M. GUINAUDEAU, DREAL NA, au démarrage de l'étude de zone. Il avait fait remarquer les odeurs d'engrais, des hangars de stockage notamment. M. DUBERT avait recensé les sites. Il y a là une odeur bien caractéristique. Pour les odeurs de la cheminée, de même que celle émanant des essences de papeteries, c'est une odeur qui se maintient et ne se transforme pas de la source jusqu'au quartier Saint-Bernard. Selon la température et l'ensoleillement, cela prend à la gorge et si elle rentre dans la maison, c'est insupportable. J'identifie 2 sources, les hangars de stockage et la fabrication.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Ce sont deux odeurs distinctes. Cette odeur que nous évoquons est plutôt issue d'un process.

QUESTIONS DIVERSES**M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN**

Je reviens sur l'analyse de l'eau qui n'a pas été abordée jusqu'à présent.

Nous avions eu une intervention du SAGE en 2021. En plénière suivante, j'avais souligné le fait qu'au XXI^e siècle, la ville de Bayonne, se permettait de rejeter directement au milieu naturel sur le quai de Lesseps en aval du pont Saint-Esprit. À la suite de mon intervention, la ville de Bayonne et la CAPB sont intervenues.

Nous renouvelons notre demande concernant les rejets en aval du pont Grenet, où on se permet de rejeter des eaux usées directement au milieu naturel. On demande toujours qu'un inventaire des émissaires soit fait.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

En ce qui concerne la Région, nous avons déjà présenté en plénière, le travail que nous avons conduit sur l'identification des émissaires. Nous avions précisé qu'il y aurait une deuxième étape qui porterait sur l'analyse de certains de ces exutoires ciblés. Ce travail a porté sur des exutoires qui a priori ne transportent que des eaux pluviales.

Mme WOUDSTRA – Région Nouvelle-Aquitaine

Le SYDEC était venu également présenter des résultats d'analyses pour 2 exutoires proches de Maïsica. Les rejets étaient conformes. Les STEU sont très suivies et s'il y a des rejets de ce type, ils ne peuvent pas venir des stations d'épuration.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Je précise que, débordant le périmètre du SPPPI, nous estimons qu'il est inadmissible qu'on retrouve des effluents non traités, rejetés dans le milieu naturel. Il y a des entreprises en aval du pont Grenet et aucun réseau de collecte.

Mme WOUDSTRA – Région Nouvelle-Aquitaine

Si vous évoquez la zone juste après le pont, la plupart des entreprises ont quitté les lieux.

M. DESCAMPS – SAGE Adour Aval

Nous n'avons pas la main de manière opérationnelle sur ce volet. Ces informations ne m'ont pas été remontées.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Nous allons saisir l'Institution Adour par écrit. Vous allez créer une commission qualité de l'eau et Anglet Vert Océan y sera présent.

M. BOTELLA – AHQSB

Il y a eu par le passé des entreprises qui rejetaient à l'Adour. Au moment de la création des quais à la place de l'île de Saint-Bernard, nous avions relayé une demande des habitants sur le suivi des ruisseaux, des rejets à l'Adour et du risque d'inondation. Il avait été engagé la pose de clapet. Récemment, la CAPB a classé le secteur en zone inondable. Nous nous interrogeons sur les nouvelles entreprises qui s'installent.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

Les nouvelles entreprises qui s'installent sont forcément raccordées au traitement des eaux usées.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Ma question porte sur le devenir des viaducs et les tourelles à l'embouchure du port qui se dégradent fortement. Ces arcatures sont inscrites au PLU et prochainement au PLUi.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

Les arcatures sont présentes sur les 2 rives. Elles sont bien inscrites dans le périmètre du port de Bayonne. Nous avons fait chiffrer plusieurs scénarios de reprise qui étaient très élevés (>15M€). Les évolutions budgétaires ont conduit à prioriser les projets et mettre entre parenthèses ces travaux qui ne sont pas essentiels pour le maintien et le développement de l'activité commerciale portuaire. On peut critiquer ces choix stratégiques (priorité aux ouvrages commerciaux – quais) concernant la gestion de ces ouvrages du patrimoine local, qui bien que magnifiques, ne sont malheureusement pas inscrits ni classés aux titres des monuments remarquables ce qui aurait permis potentiellement la mobilisation de financements pour leur rénovation. Les travaux sont très couteux du fait du contexte des sols et de la configuration de l'emplacement.

M. BOTELLA – AHQSB

On est totalement impliqué dans le SPPPI et pourtant, on a été incapable de protéger notre patrimoine.

Je renouvelle ma demande auprès du Commandant du Port concernant le retourneur du remorqueur en manœuvre dont été attendu le rapport du BEA MER ainsi que celle sur les eaux de ballast.

M. VERLAGUET – Commandant Port de Bayonne

Je n'ai pas été destinataire du rapport concernant le retourneur du remorqueur.

Pour les eaux de ballast, l'organisation maritime internationale a régi leur rejet dans une annexe qui oblige les navires construit depuis 2017 d'avoir un système de traitement des eaux de ballast par procédé chimique. Cette directive de l'OMI a été retranscrite dans la division 218 et dans le code de l'environnement L.218-82 à L.218-86 qui interdit le rejet des eaux de ballast non traitées. Le système de traitement est contrôlé lorsque les navires font l'objet de visites de classification. Le rejet dans le port de Bayonne est interdit à tout navire qui ne peut pas prouver qu'il a un système de traitement fonctionnel. De plus, le centre de sécurité navire, lors de ses contrôles aléatoires et inopinés, contrôle ce système au titre du Mémorandum de Paris contre les pollutions. En dehors du port, le déballastage est interdit à moins de 200 nautiques. La frange littorale est protégée, la haute mer beaucoup moins.

M. BOTELLA – AHQSB

À la suite d'un rejet de suie retombée à l'Adour par un navire, une plainte a été déposée par votre prédécesseur.

M. VERLAGUET – Commandant Port de Bayonne

La capitainerie n'est pas habilitée à contrôler la teneur des fumées. En revanche, ça peut être fait par le centre de sécurité navire. Il existe des drones qui peuvent contrôler les fumées dans les ports et à l'extérieur notamment pour vérifier la teneur en soufre.

M. BOTELLA – AHQSB

La question est posée de l'apport des navires (1000 à 1500 par an) à la pollution atmosphérique en SO₂ et en particules fines. On pourrait avoir une expérimentation sur le port de Bayonne.

M. VERLAGUET – Commandant Port de Bayonne

Cela ne dépend pas de la Capitainerie mais c'est techniquement faisable. On peut ajouter que le renouvellement de la flotte fera qu'on aura que du mieux.

M. BOTELLA – AHQSB

On s'interroge sur le câble qui reliera le projet houlomoteur au large et le transformateur à terre.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

Il y a plusieurs scenarii possibles. On avait présenté en plénière l'avancement de ce projet. Un site a été qualifié au large du Pays Basque et un va être investigué au Sud des Landes. On a démarré, la semaine dernière, une étude de préfaisabilité des conditions d'atterrage. On est très en amont. Il y a un scenario qui passe par la digue dont on doit évaluer les diverses contraintes techniques, environnementales, physiques, géologiques et financières notamment.

M. BOTELLA – AHQSB

En Californie, ces ouvrages sont accrochés aux infrastructures. Ce qui semble moins couteux et permet l'entretien des ouvrages.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

Nous suivons ces projets de très près. Nous sommes en discussion avec le groupe Legendre qui installe ces solutions sur des digues à Boulogne. La solution n'est pas encore mature et adaptable à notre site qui est beaucoup plus exposé à la houle.

Mme BEDERE – SPPPI EA

En Bureau, plusieurs sujets ayant trait à la qualité de l'eau ont été abordés. Il a été acté qu'une plénière sera entièrement dédiée à ces questions en 2026.

M. BOTELLA – AHQSB

Nous renouvelons la demande d'un réseau de mesures de la qualité et de la quantité de l'eau entre le bec des Gaves et l'embouchure de l'Adour. Je voudrais souligner l'étude très sérieuse du SAGE Adour Aval, concernant les nutriments qui partent à l'océan, phosphates et nitrates, qui contribuent, je le répète, au phénomène LIGA qui empoisonne la vie des pêcheurs et à l'eutrophisation avec le développement des algues vertes qui servent de taxi aux microalgues toxiques.

M. DESCAMPS – SAGE Adour Aval

Le SAGE comporte plusieurs commissions dont celle dédiée à la qualité de l'eau. Elle se réunira début 2026 et fera le tour de tout ce qui existe et ce qui est produit en termes de données et de suivi sur la qualité de l'eau sur l'Estuaire de l'Adour.

M. BOTELLA – AHQSB

Le Sous-préfet M. ROSAY s'était engagé à trouver un organisme qui pourrait nous présenter l'imprégnation des moules et des huîtres à l'embouchure de l'Adour. Monsieur le Sous-préfet, je vous relaye cette demande.

M. DUHAMEL – Sous-préfet de Bayonne

Je vais regarder ce qui avait été dit et comment y donner suite.

M. MARTI – CADE

On a vu un panneau pour une enquête publique sur la jetée sud.

M. GUBERT – Région Nouvelle-Aquitaine

L'enquête publique porte sur les travaux engagés pour le confortement de la jetée sud qui subit beaucoup de dommages. L'enveloppe extérieure ne sera absolument pas modifiée.

Mme HARDOUIN – SPPPI EA

Je vous remercie pour votre présence. Je vous donne rendez-vous pour la prochaine plénière en 2026 et je vous souhaite, très en avance, de belles fêtes de fin d'année.

Mme BEDERE – SPPPI EA

Pour les membres des CSS, rendez-vous les 5 et 12 décembre.